

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2
DE LA RÉGIE**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE À LA DEMANDE
D'AUTORISATION VISANT LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE NOUVEAUX CÂBLES POUR
L'ALIMENTATION DE L'ÎLE D'ORLÉANS

ENLÈVEMENT DES CÂBLES EXISTANTS

1. Référence : (i) Pièce B-0004, p.11;
(ii) Pièce B-0004, Tableau 4, p.10.

Préambule :

(i) Le Distributeur indique que, dans le cadre de la solution 2 retenue, il procédera au démantèlement du câble installé en 1962. Les câbles installés en 1973 et 1981 serviront de relève temporaire. Lorsque les nouveaux câbles auront été exploités pendant trois années, les câbles installés en 1973 et 1981 seront démantelés dans un projet ultérieur.

(ii) Hydro-Québec détaille les coûts associés aux deux solutions.

Demandes :

- 1.1. La Régie comprend que le coût du démantèlement de deux câbles installés en 1973 et 1981 n'est pas inclus dans les coûts globaux actualisés des solutions 1 et 2 rapportés dans le Tableau 4 à la référence (ii). Veuillez confirmer la compréhension de la Régie et, au besoin justifier.

Réponse :

1 **Le Distributeur confirme que les coûts de démantèlement des deux câbles**
2 **installés respectivement en 1973 et 1981 n'ont pas été inclus au Projet. Les**
3 **coûts estimés pour le démantèlement sont de 1,2 M\$.**

4 **Le Distributeur rappelle que démantèlement de ces câbles ne pourra être**
5 **effectué qu'environ trois ans après la mise en service des nouveaux câbles**
6 **puisque'ils serviront de relève temporaire pendant la période de rodage.**

7 **À la suite d'une révision comptable, le Distributeur amende sa demande pour**
8 **inclure les coûts de démantèlement des deux câbles dans les coûts du Projet,**
9 **dans les analyses économiques et le calcul de l'impact tarifaire. Il déposera**
10 **donc une version amendée de sa demande ainsi que de la pièce HQD-01**
11 **document 1 (B-0004) dans les meilleurs délais.**

ALIMENTATION À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

2. **Références :**
- (i) Pièce B-0004, p.9;
 - (ii) Pièce B-0008, p.3.

Préambule :

(i) Le Distributeur indique qu'il a analysé sommairement d'autres options d'alimentation à partir de sources d'énergie renouvelable. D'après le Distributeur, le résultat optimal des options étudiées est la combinaison des centrales suivantes :

- Une centrale solaire de 100 MW;
- Une centrale éolienne de 150 MW;
- Une centrale de stockage d'énergie (batteries) de 370 MWh – 45 MW.

Hydro-Québec estime que le coût de cette combinaison de centrales est « plusieurs fois supérieur » aux coûts des solutions 1 et 2 présentées.

(ii) Le Distributeur indique :

« Le Distributeur n'a pas effectué d'analyse économique puisqu'il ne s'agit pas d'une solution retenue. Sur la base d'une estimation paramétrique des coûts d'un dimensionnement préliminaire, le Distributeur a conclu que le coût des autres options d'alimentation à partir de sources d'énergie renouvelable n'était pas comparable aux solutions retenues pour l'analyse économique, celui-ci étant largement supérieur. »

Demandes :

2.1 La Régie ne demande pas au Distributeur de réaliser une étude détaillée d'options d'alimentation à partir de sources d'énergie renouvelable. Cependant, en lien avec les analyses sommaires qu'il indique avoir réalisées (référence (i)), la Régie demande au Distributeur d'élaborer brièvement sur ses conclusions à l'effet que le coût de la combinaison de centrales est « largement supérieur » au coût des solutions 1 et 2 présentées.

Réponse :

1 **Sur la base de l'analyse sommaire, le Distributeur conclut que le coût de la**
2 **combinaison des centrales solaires, éoliennes et de stockage est largement**
3 **supérieur à 100 M\$ et varie en fonction de la quantité de stockage nécessaire**
4 **pour assurer une fiabilité suffisante.**

5 **Le Distributeur soumet que les investissements importants ne sont pas le**
6 **seul enjeu à l'égard de cette option d'alimentation. En raison de leur caractère**
7 **variable et intermittent, les ressources éoliennes et solaires ne sont pas, sur**
8 **le plan de la fiabilité, une option équivalente à une solution avec câbles**
9 **raccordés sur le réseau intégré d'Hydro-Québec. De plus, cette option**
10 **nécessite l'occupation de grande superficie de terrains pour l'installation des**

1 équipements comme les panneaux solaires et les batteries de stockage de
2 grandes capacités ce qui pourrait constituer un enjeu au niveau de
3 l'acceptabilité sociale particulièrement sur un territoire classé Site du
4 Patrimoine du Québec.